Interpellation présentée par la députée:
BERTINAT Eric

Date de dépôt: 3 décembre 2009
Messagerie

Rodéo urbain de Bellevue : des explications officielles, svp !

Suite à l'accident qui s'est déroulé à Bellevue le 19 novembre dernier, la presse s'est montrée particulièrement curieuse. On a donc pu découvrir, au fil de ces derniers jours, de nombreux détails sur l'intervention de la police qui a suivi ce « rodéo urbain » qui s'est très mal terminé pour une cinquième personne, victime de ces voyous. Après avoir été interrogé une seule fois (et brièvement selon La Tribune de Genève) par un officier de police, les trois fils d'oligarques russes, impliqués dans la collision, ont quitté la Suisse pour Istanbul à bord d'un jet privé. Quant au quatrième russe, il a été inculpé jeudi 26 novembre pour lésions corporelles par négligence, violation de la Loi sur la circulation routière et conduite sans permis.

Sans doute, la présence de quatre jeunes et richissimes russes, avec son aspect *people* tant prisé par certains lecteurs, a excité l'intérêt des médias. Mais c'est surtout la manière dont la police a mené l'enquête qui a suscité l'intérêt des journalistes. Et de leurs lecteurs.

Une enquête policière décrite dans la presse par des titres accusateurs : « Chauffards russes : la police a cafouillé » et « La police a failli. Où était l'Etat-Major ? » (La Tribune de Genève, 25 novembre) ou « Les absences de la police genevoise » (Le Courrier du 27 novembre).

Face à ces accusations, les responsables de la gendarmerie genevoise semblent effarouchés. Le service de presse de la police reconnaît que : « D'après les premiers éléments, il apparaît que les collaborateurs policiers auraient fait une erreur d'appréciation sur l'ampleur de l'événement ». Dans un premier temps, le

chef de la police, Madame Monica Bonfanti, n'a pas voulu répondre à la presse puis s'est contentée d'admettre que la procédure n'a pas été respectée.

Du côté du Conseiller d'Etat en charge du Département des Institutions, Laurent Moutinot, il désapprouve publiquement la manière dont la police a conduit son enquête.

Quant au Procureur général, il reproche aux forces de l'ordre de ne pas signalé les faits à la Justice.

Voilà pour les faits tels que relatés par la presse.

Seul le président du Syndicat des gendarmes, Walter Schlechten prend publiquement la défense de la police et dénonce sur son blog « l'acharnement médiatique sur la police » et se pose diverses questions, telle celle-ci : - *Y a-t-il une presse anti-flics à Genève, qui se permet de faire l'enquête et de tirer des conclusions hâtives sans avoir accès au dossier ?*

Face à cette cacophonie d'avis exprimés uniquement par voie de presse, la police genevoise perd encore un peu de sa crédibilité. Puisque les responsables sont incapables de communiquer sérieusement sur cette triste affaire, je pose au Conseil d'Etat la question suivante :

La police a-t-elle failli dans cette affaire ? Si oui, quels ont été les dysfonctionnements et quels sont les corrections qu'entend apporter le Conseiller d'Etat responsable de la police pour pallier à ceux-ci ?

Et le remercie pour sa réponse.